

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-576/SG/FIN autorisant M. A. G. Marcou à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, Zone industrielle Sud (partie du titre foncier n° 172).

n° 73-576/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
2 avril 1973

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro
25 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. A.-G. Marcou est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5.643,75 m² environ, lot n° 133, sis à Djibouti, Zone industrielle Sud, et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172, au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.